
Foire aux questions

CONCOURS D'ELOQUENCE ANTOINE FAVRE 2022



Table des matières

- I** Organisation du Concours
- II** Contenu et envoi des vidéos
- III** Phase de sélection
- IV** Contact

I. Organisation du Concours

a) La participation

- **La participation au Concours d'Eloquence Antoine Favre 2022 est-elle gratuite ?**

Oui. L'inscription et la participation à toutes les phases du Concours sont gratuites et ne nécessitent aucun frais. Seules les modalités de participation sont adaptées au contexte sanitaire actuel afin de garantir la santé et la sécurité de tous.

- **Faut-il obligatoirement être inscrit(e) à l'Université Savoie Mont Blanc pour pouvoir participer ?**

Oui. Le Concours est ouvert uniquement aux étudiants inscrits à l'Université Savoie Mont Blanc pour l'année 2021-2022, et ce, peu importe la filière ou le niveau d'études. Afin de vérifier cet élément, nous te demanderons d'indiquer ton numéro étudiant et ton adresse mail universitaire dans le formulaire d'inscription.

- **Comment s'inscrire au Concours d'Eloquence Antoine Favre ?**

Il suffit de remplir le formulaire en ligne disponible à ce lien : <https://forms.gle/jPoyqYeLZka21po78>. A noter que tu as du 31 janvier au 7 février pour le faire. Seuls les trente premiers formulaires d'inscription reçus et valides seront retenus, donc sois rapide et pense à bien lire toutes les informations indiquées sur le formulaire.

- **Est-ce je peux m'inscrire au Concours d'Eloquence Antoine Favre si j'y ai déjà participé avant ?**

Oui. Mais cela ne te donne pas plus de chance d'être sélectionné(e) qu'un(e) autre.

- **Faut-il avoir déjà participé à un concours d'éloquence pour s'inscrire ?**

Non. Tous les participants sont les bienvenus, peu importe le niveau d'études ou la filière. Le Concours offre l'opportunité à tout étudiant de découvrir ou de perfectionner ses compétences oratoires.

- **Peut-on s'inscrire en binôme au Concours d'Eloquence Antoine Favre ?**

Non. L'inscription est individuelle. Il est donc impossible de former des binômes lors de la phase de sélection ou de la finale.

- **Que remporte les finalistes au Concours Antoine Favre 2022 ?**

Les finalistes se verront attribuer une médaille et des lots fournis par nos différents partenaires.

b) Les sujets

- **Puis-je choisir un sujet ? Si non, comment les sujets sont-ils attribués ?**

Pour toutes les phases du Concours, les sujets seront tirés au sort sur les réseaux de l'Association Jurisentreprise et attribués aléatoirement aux candidats. Durant la phase de sélection, tu devras travailler sur un sujet ouvert alors que pour la finale, tu devras te confronter à un autre candidat en défendant une position qui te sera imposée (pour ou contre).

- **Est-il possible de changer de sujet une fois que celui-ci a été attribué ?**

Non. Une fois qu'un sujet t'a été attribué, tu ne peux plus le changer. Le Concours est l'occasion de te confronter à un sujet imposé sur lequel tu devras choisir une approche et défendre un point de vue.

- **Quand vais-je recevoir les sujets ?**

Pour la phase de sélection : tu recevras ton sujet après la fin des inscriptions, le mercredi 9 février 2022.

Pour la finale : à l'issue de la sélection et si tu es retenu(e) parmi les six finalistes, tu recevras ton sujet le 10 mars 2022

Dans les deux cas, tu disposeras d'environ une dizaine de jours pour le préparer.

Le planning complet est disponible sur le Règlement du Concours Antoine Favre 2022 en ligne sur le site internet de la Faculté de Droit de l'Université Savoie Mont Blanc et les réseaux sociaux de l'Association.

- **Dois-je respecter une forme particulière (plan, introduction, conclusion...) ?**

Non. La forme de ton discours est libre.

Attention : ton discours doit être respectueux et ne pas contenir de propos haineux, discriminatoires ou ostentatoires. Dans le cas contraire, tu seras automatiquement disqualifié(e).

II. Contenu et envoi des vidéos

- **Dois-je avoir une tenue particulière ?**

Non. Mais tu dois garder à l'esprit qu'il s'agit d'un concours d'éloquence. Une tenue correcte est donc attendue. Tout déguisement est interdit.

- **Ai-je le droit d'utiliser des notes durant ma présentation ?**

Oui. Tu peux garder ton support de notes avec toi durant ta présentation. Cependant, n'oublie pas que tes notes ne sont là que pour t'aider. Il ne s'agit pas d'une récitation.

Attention : tout plagiat, même partiel, est strictement interdit et entraînera ta disqualification.

- **Pendant combien de temps ai-je le droit de parler ?**

Pour la phase de sélection, tu disposeras d'un délai de dix minutes maximum. Tout dépassement ne sera pas pris en compte dans l'évaluation. Pense-donc à te chronométrer pour ne pas avoir de mauvaise surprise le jour de l'enregistrement.

Toutefois, la durée totale de la vidéo peut être un peu plus longue au regard des spécificités techniques d'enregistrement de la vidéo (le temps d'allumage de la caméra et son arrêt ne sera pas pris en compte). Seule la durée totale de la prestation sera regardée.

Un conseil : pense à donner rapidement ton nom et ton prénom pour aider les membres du jury avant de te lancer sur ton sujet.

Pour la finale, le candidat "pour" disposera d'un premier délai de dix minutes maximum pour développer son argumentation. Puis, c'est le candidat "contre" qui devra exposer son point de vue dans un même délai de temps. Un délai de deux minutes sera ensuite proposé au candidat "pour" afin qu'il puisse rebondir sur ce qui a été dit. Enfin, le candidat "contre" pourra conclure le débat en prenant la parole pendant deux minutes.

A noter que si le candidat "pour" ne souhaite pas reprendre la parole, la prestation s'arrêtera sans que le candidat "contre" ait eu la possibilité de s'exprimer à nouveau.

- **Dois-je utiliser du matériel d'enregistrement professionnel ?**

Non. Aucun matériel professionnel ne t'est demandé. Tu peux donc te filmer avec une webcam, un téléphone, une caméra, un appareil photo ou tout autre moyen de captation de vidéo.

Si tu ne dispose pas de matériel pour t'enregistrer, tu peux demander à un(e) ami(e) ou à un membre de ta famille de t'aider. Tu peux également emprunter un ordinateur à la bibliothèque universitaire du campus ou te renseigner auprès des bibliothèques de la Ville.

- **Dois-je faire un montage vidéo de ma participation ?**

Non. Tout montage, ajout ou autres modifications de la vidéo sont interdits. Ta vidéo doit rester simple, comme si tu la filmais de manière spontanée et continue. Tu ne peux pas faire des pauses en coupant des séquences et en reprenant ensuite. Toutes les modalités sont rappelées dans le Règlement du Concours d'Eloquence Antoine Favre disponible sur les réseaux sociaux de l'Association et sur le site de la Faculté de Droit de l'Université Savoie Mont Blanc.

- **Puis-je me filmer n'importe où ?**

Non. Tout comme pour ta tenue, tu dois faire veiller à ne pas te connecter n'importe où. Privilégie une pièce sans bruit avec un fond neutre (un mur par exemple) car celui-ci, ainsi que tout ce qui t'entourera ne pourra pas servir à ton argumentation sous peine d'une éventuelle disqualification.

- **Puis-je me filmer n'importe comment ?**

Non. Ta vidéo doit rester professionnelle. Tout montage, ajout de filtre, fond sonore, sous-titrage ou tout autre procédé permettant la modification de l'enregistrement vidéo continu est interdit. Le plan doit être stable. Tout zoom, travelling, changement d'angle ou de plan est strictement interdit.

Quelques précisions :

- La prestation doit être suffisamment audible ;
- Tu dois être debout, seul(e), visible devant un fond neutre ;
- Le plan et le cadrage vidéo doivent faire apparaître a minima ta tête et ta taille ;
- Aucune prestation ne peut être appuyée par un PowerPoint ou tout autre support audiovisuel ;
- Aucun déguisement, décoration ou objet spécifique, ni aucun animal ne peut être utilisé ;
- Aucun propos, illustration ou objet injurieux, dégradant, sexiste ou discriminatoire ne sera toléré.

- **Comment stocker une vidéo longue ?**

Des solutions gratuites existent si tu ne disposes pas d'un espace de stockage suffisant (Google Drive, One Drive, DropBox...). Si tu rencontres des difficultés, n'hésite pas à contacter l'Association à l'adresse mail suivante : concours.antoinefavre@gmail.com.

- **Comment envoyer une vidéo longue ?**

Tu peux envoyer ta vidéo par mail sur la boîte mail universitaire dédiée au Concours : concours.antoinefavre@gmail.com.

Tu peux également passer par un site d'envoi de fichier lourd sans qu'une inscription soit nécessaire si tu en connais un. Auquel cas, il faut absolument que tu nous avertisses pour que nous puissions récupérer ton fichier.

Attention : ne te laisse pas avoir par le temps. Entre la préparation, le tournage et l'envoi de la vidéo, tu dois t'organiser et anticiper. En effet, pour que le jury puisse te noter, tu devras nous envoyer ta vidéo au plus tard le 23 février 2022 à 12h30. Dans le cas contraire, elle ne sera pas retenue pour la phase de sélection.

- **Est-ce qu'un horaire de passage doit être respecté ?**

Oui mais pour la finale uniquement.

III. Phase de sélection

- **Comment est-ce que le jury détermine le classement des candidats ?**

Après avoir visionné ta prestation, un jury composé de plusieurs professeurs et professionnels remplira une grille de critères adaptés. En fonction de cette grille, une note te sera attribuée et donnera ton classement.

- **Comment est-ce que je saurais si je suis sélectionné(e) pour la finale ?**

A l'issue de la phase de sélection, nous t'enverrons un mail confirmant ta sélection pour la finale avec ton classement. A noter que peu importe que tu sois sélectionné(e) ou non, nous t'enverrons de toute façon tes résultats afin que tu puisses en prendre connaissance.

- **Le classement sera-t-il public ?**

Oui. Le classement de la phase de sélection et celui de la finale seront publiés sur les réseaux sociaux de l'Association et communiqués aux participants par mail.

IV. Contact

Nous conseillons aux candidats de lire attentivement le Règlement du Concours et de ne pas hésiter à nous contacter au moindre doute.

Pour toute question, interrogation ou information complémentaire, nous vous remercions de bien vouloir envoyer un mail à l'adresse suivante concours.antoinefavre@gmail.com.

Nos réseaux :

- Facebook - Association Jurisentreprise
- Instagram - @asso_jurisentreprise
- LinkedIn - <https://www.linkedin.com/company/jurisentrepriseusmb>
- Site internet - <http://www.association-jurisentreprise.fr>

**En espérant
vous revoir
vite...**

